



Règles financières Saison régulière

Publication initiale	Mars 2023
Dernière révision	2 mars 2023

Table des matières

1. Principes directeurs
2. Tarification relative aux inscriptions (saison 2023)
3. Tarification relative aux camps de mise en forme et de sélections double-lettre
4. Équipements nécessaires
5. Modalités de paiement
6. Allocations aux arbitres et aux marqueurs
7. Règles d'annulation d'une inscription
8. Comptes bancaires des équipes
9. Frais de gestion – Commandites aux équipes
10. POLITIQUES, RÈGLEMENTS, RÉOLUTIONS OU DISPOSITIONS ANTÉRIEURES

1. Principes directeurs

L'objectif visé par l'établissement de règles financières est de statuer sur certains revenus potentiels de l'Association de baseball mineur de St-Amable. (ci-après nommée ABMSA) mais aussi sur certaines dépenses qu'elle doit engager afin d'opérationnaliser ses activités.

Conséquemment, l'ABMSA se positionne dans ce document sur les règles qu'elle entend appliquer en regard aux annulations potentielles d'inscriptions, de camps de mise en forme ou de sélection qui pourraient constituer des pertes de revenus potentiels.

Les règles financières permettent également de prendre position à l'égard du soutien financier qu'elle entend offrir aux équipes afin de leur permettre de se constituer un fond d'équipe et ainsi de réaliser différentes activités en cours d'année, par exemple, l'achat de tournois. Notez que les frais de tournois ne sont pas inclus dans les frais d'inscription, et ceci s'applique à toutes les catégories.

De plus, le présent document traite de la position prise par l' ABMSA à l'égard des règles en ce qui a trait à l'ouverture des comptes bancaires des équipes ainsi que sur les modalités applicables lors de support financier obtenu via l'obtention d'une commandite.

Ainsi, les présentes règles financières sont établies en fonction de la capacité financière de l' ABMSA

2. Tarification relative aux inscriptions (Saison 2023)

Catégorie	Année de naissance	Tarif avec rabais	Tarif régulier au 1 ^{er} avril
Rally-Cap	2017-2018-2019	90 \$	110 \$
Grand-Chelem	2016	130 \$	150 \$
Atome U9	2014-2015	220 \$	240 \$
Moustique U11	2012-2013	230 \$	250 \$
Pee-Wee U13	2010-2011	240 \$	260 \$
Bantam U15	2008-2009	260 \$	280 \$
Midget U18	2005-2006-2007	280 \$	300 \$
Rabais 2^e enfant et subséquents <i>Les inscriptions des enfants d'une même famille doit être faite en même temps pour obtenir le rabais de famille.</i>		15 \$ / 2eme enfant 20 \$ / 3eme enfant et suivant	

Note : Les frais d'inscription exclus tous les frais engagés par les équipes tels que la participation à des tournois ou de toutes autres activités initiées par celle-ci.

Les frais d'inscription inclus les équipements remis au joueurs, les frais d'affiliation aux différents pallier régional, provincial et national, les assurances, la location des plateaux de jeux, les arbitres et marqueurs.

3. Tarification relative aux camps de mise en forme et de sélections double-lettre

Camp	Tarif
Camp d'hiver	50\$
Camp de sélection double-lettre (sur invitation)	<i>Établie par le AA</i>

4. Équipements nécessaires

Catégorie	Année de naissance	Équipement fourni	Équipement à se procurer <i>*items facultatifs</i>
Rally-Cap	2017-2018-2019	Chandail – bâton – casque – casquette – pantalon gris	Gant – coquille casque de frappeur * – souliers à crampons *
Grand-Chelem	2016	Chandail – bâton – casque – casquette – pantalon gris	Gant – coquille – pantalon gris - casque de frappeur * – souliers à crampons *
Atome	2014-2015	Chandail – bâton – bas – casquette - ceinture	Gant – coquille – pantalon gris casque de frappeur noir – souliers à crampons
Moustique	2012-2013	Chandail – bâton – bas – casquette - ceinture	Gant – coquille – pantalon gris casque de frappeur noir – souliers à crampons
Pee-Wee	2010-2011	Chandail – bâton – bas – casquette - ceinture	Gant – coquille – pantalon gris casque de frappeur noir – souliers à crampons
Bantam	2008-2009	Chandail – bâton – bas – casquette - ceinture	Gant – coquille – pantalon gris casque de frappeur noir – souliers à crampons
Midget	2005-2006-2007	Chandail – bâton – bas – casquette - ceinture	Gant – coquille – pantalon gris casque de frappeur noir – souliers à crampons

5. Modalités de paiement

- Le paiement doit être effectué de l'une des trois manières suivantes :
 - en argent comptant
 - par chèque ; au nom de Association de baseball mineur de St-Amable
 - par virement Interac;
 - Ouvrez une session de services bancaires en ligne et sélectionnez le compte
 - Ajoutez le courriel du destinataire : baseball.stamable@gmail.com
 - Entrez le montant : \$
 - Question de sécurité : Entrez le « Prénom et le Nom de votre enfant, et sa catégorie en 2023 »
 - Rally-cap (2017-2018-2019)
 - Grand-Chelem (2016)
 - 9U Atome (2014-2015)
 - 11U Moustique (2012-2013)
 - 13U Peewee (2010-2011)
 - 15U Bantam (2008-2009)
 - 18U Midget (2005-2006-2007)
 - Réponse à la question de sécurité : Entrez la réponse « Baseball »
- Le paiement complet confirme l'inscription du joueur;
 - La place est garantie seulement à la réception du paiement;
 - Afin que le rabais famille s'applique, il faut que toutes les inscriptions d'une même famille soient effectuées au même moment et qu'elles se retrouvent toutes dans le même panier d'achat.

6. Allocations aux arbitres et marqueurs

Allocations aux arbitres

Catégorie	marbre	But
Rally-Cap	NA	NA
Grand-Chelem	NA	NA
Atome	35.00\$	NA
Moustique	35.00\$	30.00 \$
Pee-Wee	35.00\$	30.00 \$
Bantam	35.00\$	30.00 \$
Midget	35.00\$	30.00 \$

Allocations aux marqueurs

Catégorie	Simple lettre
Rally-Cap	NA
Grand-Chelem	NA
Atome	30.00 \$
Moustique	30.00 \$
Pee-Wee	30.00 \$
Bantam	30.00 \$
Midget	30.00 \$

7. Règles d'annulation d'une inscription

Toute demande d'annulation devra être effectuée par écrit et acheminée au Registraire à l'adresse registraire.baseballstamable@outlook.com

Seuls les frais d'inscription pour la saison de baseball sont remboursables, ceci excluant les frais pour les camps de mise en forme et de sélections double-lettre, selon les modalités ci-dessous :

Avant le début des activités:

100% des frais d'inscription moins les frais administratifs de 10\$, s'applique seulement si le joueur n'a pas participé à aucune activité (camp mise-en-forme, évaluation, pratique ou partie). **Le camp d'hiver fait l'objet d'un calcul indépendant.**

Après le début des activités: **avant le 1^{er} juin**

Frais d'inscription moins les frais d'administratifs de 10\$, moins les frais d'adhésion de base selon la catégorie (*cotisation régionale, cotisation provinciale, assurances et abonnement Spordle*) et moins le prorata du montant d'inscription restant par rapport aux semaines passées depuis le premier jour du camp d'entraînement /évaluation en gymnase.

Catégorie	Cotisations régionale /provinciale /assurance	Spordle	Total des frais
Rally-Cap	17.50 \$	1.95 \$	19.45 \$
Grand-Chelem	17.50 \$	2.55 \$	20.05 \$
Atome U9	28.05 \$	3.90 \$	31.95 \$
Moustique U11	28.05 \$	4.05 \$	32.10 \$
Pee-Wee U13	28.05 \$	4.20 \$	32.25 \$
Bantam U15	26.66 \$	4.50 \$	31.16 \$
Midget U18	26.66 \$	4.80 \$	31.46 \$

Par exemple: (*en prenant en exemple le camp débutant le 2 avril 2023 et se terminant le 31 août*)

Si votre enfant U9 annule sa saison durant sa quatrième semaine, le remboursement sera:

240.00 \$ (Frais d'inscription)
- 10.00 \$ (frais admin)
- 31.95 \$ (adhésion de base)
<hr/>
= 198.05 \$(Frais d'inscription restant)
- 36.00 \$ (Prorata de 4 sur 22 semaines des frais inscriptions restant 198.05\$)
<hr/>
= Total de 162.05 \$ en remboursement

Notez qu'aucun remboursement ne sera possible après le 1^{er} juin de l'année en cours.

8. Compte bancaires des équipes

L'ABMSA n'engage aucun frais pour l'ouverture ou la fermeture d'un compte bancaire auprès d'une institution financière. Comme le gérant a la responsabilité de produire un bilan financier aux membres de son équipe, il est désormais possible aux gérants d'équipes d'utiliser leur compte personnel. L'équipe peut toutefois décider d'ouvrir un compte bancaire au nom de l'équipe et s'engage à en assumer tous les frais. L' ABMSA n'assume aucune responsabilité à cet effet.

9. Frais de gestion – commandites aux équipes

Afin d'assumer les frais liés à la gestion des commandites, l' ABMSA prélèvera 5% (frais perçu minimum de 10 \$) du montant déboursé par un commanditaire d'équipe désirant obtenir un reçu d'impôt.

10. POLITIQUES, RÈGLEMENTS, RÉOLUTIONS OU DISPOSITIONS ANTÉRIEURES

Le présent règlement abroge et remplace toute politique, règlement, résolution ou disposition antérieure adopté par le Conseil d'administration ou tout autre Comité sur l'objet traité dans ce texte.

Les Règles financières *de l'association de baseball mineur de St-Amable*, ce 2^e jour de mars 2023.

Jonathan Cliche
Président

Karolyne Dufresne
Vice-présidente administrative